

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 03/12/2022

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 25/11/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 25

Quorum atteint

Présents (18) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON

- Serge PRIVAT

Absents représentés (7) :

- Roseline TERME : pouvoir à Emilie BRIGNARD
- Gautier VIDAL : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Serge PRIVAT
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Marion LIGIER : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON

Absents (4) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Julien SAVARD
- Jean-Luc DELAGNES

Auxiliaire : Alexis DARRAS (DGS)

Secrétaire de séance : Emilie BRIGNARD

DELIBERATION D2022-78 – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF ENERGIES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 10 du règlement intérieur prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs en application de l'article L.2143-2 du CGCT « *sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune* ».

Les 4 Comités Consultatifs créés par la délibération n°2021-18 du 27 mars 2021 sont actuellement en cours de fonctionnement :

- audit financier/prospective financière ;
- halle des sports ;
- nouveau groupe scolaire ;
- PLU intercommunal

Ces Comités sont créés pour la durée du mandat. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal. Chaque Comité comprendra obligatoirement :

- 4 représentants de la majorité (+4 suppléants) ;
- un membre de la minorité (+1 suppléant) ;

Chaque comité pourra comprendre :

- des personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées par le sujet soumis à l'examen du comité (membres de l'administration municipale ou d'autres administrations, experts/bureaux d'études/AMO/AMU, etc.) ;

- des personnalités extérieures à l'assemblée communale et directement concernées (riverains, associations, potentiels utilisateurs, représentants de communes voisines, etc.)

Monsieur le Maire propose la création d'un Comité Consultatif Energies, de renchérissement de l'électricité et du gaz notamment et de la nécessaire optimisation énergétique de nos bâtiments, équipements divers et pratiques.

Ce Comité, qui pourra s'appuyer sur le diagnostic en cours de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole (ALEC), pourra formuler des propositions et sera tenu informé des démarches de la Commune dans ce domaine.

Un arrêté municipal précisera la composition nominative de ce comité.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver la création du Comité Consultatif Energies ;
- d'approuver leur composition type, qui fera l'objet d'un arrêté municipal nominatif.

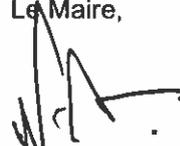
LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


William ARS

